



## Qui gère la crise sanitaire dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche ?

La circulaire de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle du 29 décembre dernier affirme que « la situation actuelle ne justifie pas de nouvelles restrictions » tout en appelant les établissements « à la plus grande vigilance ». Dans le même temps, Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a annoncé dans de nombreux médias le maintien des examens en présentiel. Chaque établissement serait libre de s'organiser pour assurer la sécurité sanitaire des étudiant·es et des personnels.

**L'autonomie, souvent évoquée par la ministre quand elle constate son impuissance politique, est ici bienvenue pour que les établissements annoncent et assument les mauvaises nouvelles : enseignements, examens en ligne, etc. !**

L'UNSA Éducation et ses syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche demandent des mesures pour sécuriser la situation et permettre de tenir dans la durée :

- des masques FFP2 en quantité suffisante pour les personnels dont les tâches ne peuvent être réalisées à distance ;
- la fourniture d'auto-tests en quantité suffisante pour les personnels et les étudiants (5 par semaine)
- la généralisation de créneaux réservés aux personnels de l'ESR pour la vaccination ;
- des capteurs de CO2 et des purificateurs d'air pour les salles d'enseignement et rendre possible l'aération de toutes les salles et espaces de travail ;
- des jauges qui permettent de respecter les gestes barrières ;
- permettre le télétravail aux agents qui peuvent le faire ;
- que les personnels qui doivent faire tester leurs enfants bénéficient d'Autorisations Spéciales d'Absence ;
- la désinfection renforcée des postes de travail ;
- la formation des agents d'entretien et en restauration en matière de santé et de sécurité ;
- la réunion des CHSCT et la mise à jour des Plans de Continuité d'Activité ;
- d'anticiper un passage possible à l'enseignement à distance en fonction de nouvelles vagues de contamination, car nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux variants et de nouveaux pics.

**Il faut que dans tous les établissements, avec l'appui de notre ministère de tutelle, des mesures appropriées au contexte soient prises pour réagir face à la pandémie, pour éviter de nouvelles contaminations et le blocage de nos établissements.**

Ivry-Sur-Seine, le 17 janvier 2022

Frédéric MARCHAND